



# Instructions de course

## Régates AVP

### Instructions générales :

**Règles de courses :** Les régates sont régies par le Règlement de Course à la Voile RCV ISAF 2017 – 2020, les prescriptions additionnelles de Swiss-Sailing, les instructions et avis de course de l'AVP.

Départ avec avertissements à 5 minutes. Règle de la dernière minute pavillon « i », interdiction de passer la ligne.

**Admission :** Ne sont admis que les propriétaires de bateaux ou leurs représentants qui, par leur signature sur la feuille d'inscription, renoncent à toute prétention en responsabilité ou autre à l'égard du club organisateur. Le skipper doit être titulaire de la carte « swiss-sailing ».

**Sécurité :** Gilets de sauvetage et équipement de sécurité obligatoires à bord. L'absence des moyens de sécurité à bord exclu la participation à la régata ! Tous les voiliers sont libres de prendre le départ, de poursuivre ou d'arrêter leur course (abandonner) à chaque instant. Ils sont les seuls responsables de leur décision. Le comité de régata ne met pas à disposition un bateau de sauvetage.

**Changement règles :** Les bouées sont à considérer comme des marques fixes, elles ne seront pas déplacées en cas de changement de la direction du vent.

**Jauge :** Le comité de course peut contrôler à n'importe quel moment la conformité des bateaux.

**Pénalités :** Les pénalités prévues sont des rotations de 360 degrés à réaliser à l'écart et aussitôt la faute commise (dérogation à la règle 44.1).

**Jury :** Les décisions du jury sont sans appel.

**Classement :** Le classement se fait sur la base du temps compensé par le Yardstick édité par Swiss-Sailing.

Annexe : Feuille d'inscription à signer par le propriétaire du bateau ou son représentant.

Amicale de la voile Portalban AVP – Case postale 258 -1568 Portalban, [www.avp-portalban.ch](http://www.avp-portalban.ch)

Portalban le 1<sup>er</sup> décembre 2019.